



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**

Envoyé en préfecture le 10/10/2022  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le  
ID : 033-200070092-20221010-B\_2022\_10\_067-DE

**SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

**B-2022-10-067 – 1/4**

**Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 04/10/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix octobre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**


Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

**Absents :**

Patrick MERCIER, Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Laurent KERMABON, David REDON, Stéphanie DUPUY

-----  
Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance  
-----

**AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE**  
**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) : DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX DES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES - ADHÉSION DE LA CALI AU CONSORTIUM DU PROJET TEIRRA**

Envoyé en préfecture le 10/10/2022 - 2/4  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le   
ID : 033-200070092-20221010-B\_2022\_10\_067-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc LAMAISON, Vice-président en charge de l'Agriculture, le Maraîchage, la promotion des Circuits courts et la Gouvernance alimentaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La Cali, à travers la mise en œuvre de ses politiques publiques, veut relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques pour garantir un développement soutenable et résilient de son territoire.

Avec cet objectif, La Cali veut encourager et promouvoir des projets innovants qui concourent à la préservation des milieux et des ressources, à l'environnement et au développement durable, à la consommation responsable et équitable et à l'autonomie alimentaire.

Aussi au niveau national un AMI démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires a été lancé par Investir France, la Banque des Territoires et France Relance pour permettre aux territoires et acteurs locaux de se structurer et de proposer un programme d'actions innovantes.

Dans ce contexte un consortium du projet TEIRRA est créé localement autour de ce programme dans l'objectif de répondre à l'AMI auquel la CALI souhaite adhérer.

Ce consortium est composé des partenaires suivants :

La Cali

La Mairie de Lapouyade,

SOVAL (porteur du projet)

la SARL RAGAZZAR,

la SCEA DOMAINE DU ROUTILLAS,

l'EARL LORENZ

EARL DE LOIVIVE,

l'EARL VAL DE SAYE,

l'EARL DU BOIS NOIR

SUNAGRI.

Cette adhésion permettra à la Cali de signer une convention pour organiser les relations et le fonctionnement entre les partenaires dont le chef de file sera SOVAL. Il sera créé un comité de pilotage et des comités techniques auxquels participera la Cali.

Cette adhésion n'impliquera aucune contribution financière de la Cali.

Le Comité de pilotage prend les décisions relatives à la direction globale du Projet, en conformité avec les stipulations de l'accord de Consortium, et conformément aux attributions suivantes :

- statue sur l'orientation stratégique et scientifique du Projet ;
- statue sur le budget du Consortium et les éventuelles modifications à y apporter ; toute modification du budget ou des conditions financière, est soumise à l'accord écrit préalable et exprès du (des) Partenaire(s) concerné(s) ;
- statue sur les éventuelles modifications à apporter aux Contributions. Toute modification, et notamment l'augmentation de la Contribution d'un des Partenaires, se fait sur proposition du Chef de file après accord écrit préalable et exprès du (des) Partenaire(s) concerné(s) ;
- statue sur l'avancement de la réalisation des Contributions ;
- valide les livrables ;
- entérine les demandes d'évolution relatives aux Connaissances propres ;
- statue sur l'entrée d'un nouveau Partenaire dans le Consortium ;
- statue sur le retrait ou l'exclusion d'un Partenaire ;
- contrôle le respect des règles de confidentialité ;
- contrôle le respect des droits de Propriété intellectuelle de chaque Partenaire ;
- statue sur le principe et le contenu des publications et communications relatives au Projet dans son ensemble et/ou notamment aux Connaissances nouvelles ;
- reçoit les informations sur les sous-traitants proposés par les Partenaires pour la réalisation de tout ou partie de certaines Contributions ;
- fait des propositions et arbitre sur la Propriété intellectuelle conjointe à plusieurs Partenaires, notamment sur la protection adéquate, les dépôts éventuels (brevet, enveloppe Soleau, APP, etc.), le territoire géographique de protection des droits et les budgets corrélatifs. Seuls les Partenaires copropriétaires concernés prennent part à la prise de ces décisions ;
- arbitre en cas de difficultés d'exécution du Projet, et statue, sur proposition du Chef de file ou d'un des Partenaires, notamment sur les solutions à apporter.

Le projet TEIRRA a pour vocation d'implanter sur la commune de Lapouyade des projets agricoles locaux, innovants, engagés dans la transition écologique et durable, afin de fournir localement ces denrées alimentaires. Les impacts et les résultats attendus sont nombreux :

- créer une technopole agro-écologique et agroalimentaire avec l'objectif de relocaliser sur le territoire de la CALI une production agricole répondant aux besoins du territoire
- valoriser le gisement de ressources issues de la cogénération dans le cadre vertueux d'une économie circulaire,
- favoriser les échanges et les synergies locales au sein d'un réseau de compétences et de savoir-faire,
- rendre la technopole attractive pour de futurs projets agricoles vertueux,
- améliorer la résilience agricole face au changement climatique et aux défis énergétiques,
- créer une offre de formation innovante sur le territoire,
- créer de la valeur et des emplois à forte technicité,
- faire de la technopole une véritable vitrine d'agriculture (Journées à Thème - Visites sur site - Implication des écoles et d'associations de riverains),
- La création d'infrastructures et d'équipements destinés à accueillir des entreprises et d'assurer leur parcours résidentiel,
- L'accompagnement du tissu économique local et la création de synergies entre les entreprises du territoire,
- Le marketing territorial et la prospection d'entreprises
- L'économie circulaire en accord avec le label "Territoire à énergie positive" obtenu par la CALI,
- le programme " **Nova Terres, Nouvelles Valorisation des Terres en Libournais** " avec l'objectif de "construire ensemble notre *politique agricole et alimentaire* "

Le programme **TEIRRA** a pour ambition de constituer un démonstrateur de transition agricole et alimentaire basé sur 4 objectifs : 100% des déchets valorisés, zéro carbone, zéro résidus de pesticides et 100% local.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais (100 000 habitants) en première périphérie de l'agglomération bordelaise (800 000 habitants), **TEIRRA** vise à transformer un site de stockage de déchets non dangereux en un écosystème d'économie circulaire. La totalité de l'énergie produite par l'activité de stockage et valorisation des déchets sera utilisée par les unités de production agricole (fruits, légumes, aquaculture...) et de transformation (légumerie).

Le site produira ainsi, selon les produits, entre 1% et plus de 100% du besoin des habitants de l'agglomération, en particulier au travers des cuisines centrales alimentant cantines scolaires, EHPAD et autres organismes institutionnels. Ces projets prévoient une production d'aliments pendant au minimum 20 ans.

Ce site se veut également être une vitrine d'une future bioéconomie territoriale répondant à la fois aux enjeux de transition et de sobriété énergétique (valorisation maximale et la plus efficiente de l'énergie à disposition) et aux enjeux de souveraineté alimentaire (notamment en fruits et légumes) et d'économie de proximité.

Grâce au regroupement, sur un même site, de plusieurs innovations et avec l'amélioration des procédés (en particulier énergétiques), cette quadruple performance sera atteinte. L'innovation organisationnelle ainsi validée permettra le transfert de bonnes pratiques et de gestion de projet pour répliquer **TEIRRA** sur territoires.

Le site sera en constante évolution et sera ouvert aux citoyens, aux acteurs de la formation et de la recherche. Il sera en effet un moteur régulier de dynamique d'innovation via des appels à projets pour attirer de nouveaux projets sur le site et ainsi compléter au fur et à mesure l'offre de production alimentaire suivant la disponibilité énergétique

Ce projet **TEIRRA** comprend l'implantation sur le site de Lapouyade de projets agricoles innovants ayant pour principal objectif une production agricole distribuée sur des circuits courts répondant aux enjeux de la transition écologiques et innovants :

- ◆ Aquaponie - Groupe Ragazzi da Peppone
- ◆ Production d'asperges et agrivoltaïsme - Groupe Bertrand et SUNAGRI
- ◆ Production de fraises autonome - GIE des Brocs
- ◆ Ferme à insectes

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser l'adhésion de la Cali au consortium du projet TEIRRA
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à représenter la Cali au sein de consortium et à signer la convention pour organiser les relations et le fonctionnement entre les partenaires

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le  
Fait à Libourne 11 octobre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



## Engagement à valider pour le dépôt du dossier - format imposé par l'AMI PIA4

### .. LETTRE DE MANDAT DU MEMBRE DU GROUPEMENT OU DU CONSORTIUM

Nature et nom du membre du groupement ou du consortium :

Représenté par (nom, prénom), ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- Avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projet et du dossier de candidature de l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » et souscrire aux obligations qui en découlent,
- Et à ce titre, donne mandat au porteur de projet (nom du porteur de projet) aux fins de me représenter et d'agir en mon nom dans le cadre et les limites du présent appel à projets.

Pour (l'organisme membre du groupement / consortium) dénommé le mandant,

*Communauté d'Agglomération du Libournais*

Prénom *Philippe*

Nom *BUISSON*

Titre/Qualité *Président.*

Signature

*[Signature manuscrite]*



Pour (personne habilitée à engager le porteur de projet) dénommé le mandataire,

Prénom

Nom

Titre/Qualité

Signature